

**DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON**

L'an deux mille vingt deux, le 1^{er} mars, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 23 février 2022, s'est réuni en session ordinaire, en visio conférence, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 12 Nombre de suffrages exprimés : 12 Votes Pour : 12 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Choix du maître d'œuvre pour l'extension et la réhabilitation de la crèche Zébulon à Adervielle-Pouchergues N° 2022-17B
--	---

Présents : MMES BEYRIE Maryse, RAHALI Sabine, MM CARRERE Philippe, MIR André, CARTAN Olivier, DUBERNARD Alain, LACAZE Noël, DUBARRY Jean-Bertrand, , RICARD Louis, DESCOUENS Bernard, ESTRADÉ Pierre, MOUNIQ Jean.

Absents : MM ISOART Jean-Michel (excusé), HELARY Yann, RIVIERE Alain

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée la délibération n°2021-142 du Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2021 autorisant le lancement de la consultation pour rechercher un maître d'œuvre pour l'extension et la réhabilitation de la crèche Zébulon à Adervielle Pouchergues.

La procédure mise en œuvre a été lancée sous forme de procédure adaptée dans le respect de l'article R2123-1 du code de la commande publique. L'appel public à la concurrence a été passé sur les sites www.ladepeche-legales.com (annonce n° 135056) et le Portail Marches-Publics.info.

4 offres ont été formulées dans le délai prescrit. Une offre, déposée hors délai, a été refusée et n'a pas été reçue.

La Commission d'appel d'offres réunie le 1er mars 2022 à 17 heures a proposé, après analyse et classement, au regard des critères énoncés dans la consultation, de retenir l'équipe de maîtrise d'œuvre représentée par A2A, mandataire pour un montant de 50 000.00 € ht (Mission de base + OPC).

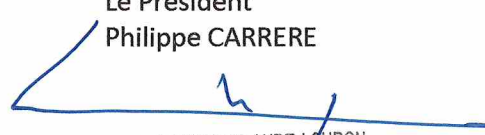
Monsieur le Président invite les membres du Bureau Communautaire à bien vouloir en débattre.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver le choix de la Commission d'appel d'offres ;
- mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU